



Garde alternée apres 18 ans

Par **anne40**, le **15/06/2009** à **15:34**

Bonjour,je voudrais savoir comment cela se passe quand un enfant en garde alterne arrive a 18 ans.mon fils etais sous ma garde jusqu'à 12 ans puis en garde alterné 8 mois puis de nouveau chez moi et la de nouveau en GA.donc il a bientot 17 ans et je ne sais pas comment cela va se passer a 18(GA mise en place par le jaf a la demande du père et suspendu par le juge pour enfant a la demande de mon fils et moi meme,et remise en place par le jaf) merci

Par **jeetendra**, le **15/06/2009** à **17:25**

bonsoir, à 18 ans l'enfant est majeur, quid du droit de garde, de visite et d'hebergement, seul subsiste éventuellement l'obligation alimentaire, cdt